

The logo for the French Socialist Party (PS), consisting of the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font.

Paris, le 10 septembre 2010

Communiqué

Charlotte BRUN

Secrétaire nationale aux personnes âgées, handicap et dépendance

Invalidité : la Cour des Comptes critique un dispositif obsolète et inadapté

Le rapport publié hier par la Cour des comptes sur la sécurité sociale 2010 va dans le sens du combat mené par les associations: **la prise en charge de l'invalidité en France est complexe, peu lisible et complètement déconnectée des politiques du handicap. Elle ne favorise pas l'autonomie de ses bénéficiaires et n'accompagne aucunement leur insertion dans l'emploi.**

La définition de l'invalidité n'a pas évolué depuis 1945 et l'essentiel des dispositifs a été codifié par une loi d'orientation datant de 1975. Aujourd'hui, **environ 800 000 personnes déclarent être titulaires d'une pension d'invalidité et parmi elles, 30% déclarent également percevoir l'Allocation adulte handicapé.** Malgré la proximité de leurs publics et la convergence de leurs objectifs, les politiques du handicap et de l'invalidité sont malheureusement encore largement dissociées, ce qui entraîne de grandes difficultés pour les usagers particulièrement vulnérables et une discrimination dans l'accès aux droits.

Le Parti socialiste demande que les moyens financiers et humains nécessaires à une meilleure insertion des personnes en situation de handicap ou invalides dans l'entreprise soient mis en œuvre. **La perte d'autonomie, qu'elle soit due à l'âge, à un handicap ou à un accident professionnel, doit être compensée par un dispositif cohérent de prise en charge** associant accompagnement, prestations conséquentes et services dans le cadre d'un nouveau champ de protection sociale.